

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

ANSM

Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

Décision DG n° 2013-82 du 28 février 2013 portant habilitation d'inspecteurs de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

NOR : AFSM1330111S

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,
Vu le code de la santé publique, et notamment la cinquième partie, livre III (partie législative) et livres III et IV (partie réglementaire) ;
Vu la décision DG n° 99-3 du 10 mars 1999 portant désignation d'inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;
Vu la décision DG n° 2001-52 du 14 mai 2001 portant désignation d'inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;
Vu la décision DG n° 2001-99 du 23 juillet 2001 portant désignation d'un inspecteur de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;
Vu la décision DG n° 2003-40 du 22 mai 2003 portant désignation d'inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;
Vu la décision DG n° 2005-87 du 28 avril 2005 portant désignation d'inspecteur de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;
Vu la décision DG n° 2007-113 du 18 avril 2007 portant désignation d'inspecteur de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;
Vu la décision DG n° 2007-142 du 25 mai 2007 portant désignation d'inspecteur de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Décide :

Article 1^{er}

En application des articles L. 5313-1 à L. 5313-3 et R. 5412-1 du code de la santé publique, sont habilités à la recherche et à la constatation d'infractions pénales les inspecteurs de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé dont le nom suit :

Mme Julie MINET-RINGUET, docteur en sciences contractuel, à compter du 18 avril 2013.
Mme Caroline COUTURIER, pharmacien inspecteur de santé publique, à compter du 18 avril 2013.
Mme Annick CHAURANG, pharmacien contractuel, à compter du 28 avril 2013.
M. Nam HUYNH-VAN, pharmacien contractuel, à compter du 14 mai 2013.
M. Franzy CERONE, chimiste contractuel, à compter du 14 mai 2013.
M. Julien LAPORTE, docteur en sciences contractuel, à compter du 22 mai 2013.
M. Cyril STERN, ingénieur contractuel, à compter du 25 mai 2013.

Article 2

Le directeur de l'inspection est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 28 février 2013.

Pour le directeur général et par délégation :
La directrice générale adjointe,
B. GUÉNEAU-CASTILLA